

Régionale 20 X 40 M

Initiation pas & trot - Reprise A-B-C

Entraînement - Reprise 1-2-3

Régionale 20 x 60 M

Niveau 1 - Reprise 1-2-3

Niveau 2 - Reprise 1-2-3

Niveau 3 - Reprise 1-2-3

Niveau 4 - Reprise 1-2-3

Kür Freestyle (style libre)

Kür entraînement

Kür niveau 1

Kür niveau 2

Kür niveau 3

Kür niveau 4

4 reprises maximum par cheval

Nous recevons les inscriptions par:

info@clubsportifequestra.com

www.clubsportifequestra.com

**Arrivée des cavaliers
et des montures le
vendredi après 9 h**

Période d'entraînement

SAMEDI de 9 h à 19 h et**DIMANCHE de 8 h à 17 h.****Programme de compétition**

DIMANCHE

30 juin 2019

Début 8 h

45 \$ par classe de dressage

60 \$ stalle

35 \$ frais administratifs / cavalier

2 \$ contrôle anti-dopage CE

10 \$ Fonds Dressage Canada

2 \$ Fonds des JEQ AREQ

10 \$ frais secourisme

50 \$ cheval non participant

OrganisateursAlexe Gouin : **418 929-9460**Jonathan Cantin : **581 985-8525**Michel Gouin : **418 564-8478**Linda Moreau : **418 569-4251**

Annonceur :

Jonathan Cantin

Secrétariat :

Linda Moreau

Juge dressage :

Marie-Josée Delisle

Commissaire :

Isabelle Tremblay

Vétérinaire :

Noémi Ménard-Lavigne**DÉCLARATION**

Le concours de dressage du CLUB SPORTIF ÉQUESTRA de Lévis (Saint-Jean Chrysostome) est un concours sanctionné Bronze de Canada Équestre et est assujéti aux règlements de Canada Équestre situé au 308, rue Legget, bureau 100, Ottawa (Ontario) K2K 1Y6 (A602.1)

Des spécifications régionales sont apportées par l'Association Régionale équestre du Québec (AREQ) sur le site de l'association ou carnet s'il y a lieu. Chaque participant doit être membre de l'AREQ, CHEVAL QUÉBEC et CANADA ÉQUESTRE (licence bronze).

Conformément à l'article A801, par son inscription à un concours sanctionné par Canada Équestre, la personne responsable consent à ce que le propriétaire, le locataire, l'entraîneur, le gérant, l'agent, l'instructeur, le meneur ou le cavalier et le cheval soient assujéttis aux dispositions des statuts et des règlements de Canada Équestre et à tous règlements supplémentaires établis par le concours... (A602.5)



Alexe Gouin

Cavalière et entraîneur
propriétaire du Club sportif Équestre

Chers cavaliers, entraîneurs de dressage, c'est un plaisir que de vous voir au 3e concours de dressage Bronze à Lévis (St-Jean-Chrysostome).

Nous sommes heureux de participer au développement de notre région et de ses cavaliers et nous attendons avec enthousiasme le lancement de la saison.

Nous invitons également les cavaliers et les parents à venir encourager les cavaliers du Circuit de dressage Bronze Québec Chaudière-Appalaches.

Chers cavaliers, entraîneurs et parents, au nom de tous, je vous remercie pour votre participation. Je tiens à remercier tous nos précieux partenaires qui sont essentiels dans la réussite de nos événements.

Dans l'attente de vous voir.

ÉNONCÉS DE PRINCIPE

Canada Équestre (CE), la fédération équestre nationale du Canada, encourage le respect des principes de traitement sans cruauté des chevaux dans toutes les activités relevant de sa compétence.

À cette fin, tous les adhérents s'engagent à:

- tenir compte en premier lieu et dans toutes ses activités du bien-être des chevaux, quelle que soit leur valeur.
- exiger que les chevaux soient traités avec la bonté, le respect et la compassion qui leur sont dus et ne soient jamais traités avec cruauté.
- veiller à ce que tous les sportifs équestres, y compris les propriétaires, les entraîneurs et les concurrents ou leurs agents respectifs, prodiguent à leurs chevaux et à ceux qui leur sont confiés pour diverses raisons tous les soins nécessaires durant leur manipulation, leur traitement et leur transport.
- assurer un bien-être continu aux chevaux en recommandant la tenue d'examen vétérinaires à intervalles réguliers et en conférant avec les professionnels des soins vétérinaires et les officiels des concours dans le but d'atteindre l'application de normes supérieures en matière d'alimentation, de soins de santé, de confort et de sécurité dans le traitement courant prodigué aux chevaux.
- fournir des renseignements à jour sur le Code de pratiques pour les soins et la manipulation des équidés et d'autres initiatives de santé et de bien-être équin.
- continuer d'appuyer la recherche scientifique relative à la santé et au bien-être équin.
- exiger des propriétaires, des entraîneurs et des concurrents qu'ils prennent connaissance des règlements des organismes dont ils relèvent et des règlements de l'industrie relatifs à tous les concours équestres, et qu'ils respectent cette réglementation.
- promouvoir activement l'élaboration et le respect des règles et règlements des concours dont l'objet est de protéger le bien-être des chevaux.

La norme d'évaluation d'une conduite ou d'un traitement est établie en fonction de ce qu'une personne possédant les connaissances et l'expérience en compétition et dans les méthodes d'entraînement de chevaux estime être une conduite ou un traitement cruel, abusif ou inhumain.

CONCOURS DRESSAGE BRONZE 2019

RÈGLEMENTS

MESSAGE IMPORTANT À TOUS LES CAVALIERS ET ENTRAÎNEURS

Afin de faciliter la tâche des secrétaires de concours, les organisateurs et l'AREQ demandent la coopération de tous. L'organisation d'un concours étant ENORME, nous vous demandons d'avoir, avant le premier concours de l'année :

- Vos cartes de membres AREQ, Cheval Québec, Canada Équestre ainsi que (licence bronze)
- Votre COGGINS en règle devra être remis à chaque concours à l'organisateur.
- Votre certificat de vaccination : Influenza + Herpès (rhino-pneumonie)

1. Modalités de paiement

Les frais d'inscription et d'hébergement des chevaux sont payables en argent ou par chèque au nom du : CLUB SPORTIF ÉQUESTRE joint avec la fiche d'inscription. Tout cavalier qui ne paie pas sa facture avant de quitter le site de concours, se verra dans l'obligation de payer un montant supplémentaire de 25 \$.

2. Le NUMÉRO de participant

Le numéro de concours doit être visible en tout temps sur le site du concours

3. Les PRIX offerts pour chaque reprise et division

Des rubans de la position 1 à 6 seront remis aux participants pour chaque reprise, en plus du cumulatif (champion et champion réserve). Aucun prix en argent ne sera remis.

4. Aire d'échauffement

La carrière sera accessible aux cavaliers à partir de samedi matin de 9 h à 19 h.

5. Politique et droit à la possibilité de substitution de cheval

Les substitutions sont permis selon les règles de Canada Équestre

6. Stationnement

Pour le stationnement des remorques à chevaux voir la personne responsable du site de concours

7. Ouverture du secrétariat Samedi de 14 h à 17 h / Dimanche de 7 h à 17 h

8. Un cheval non inscrit

Un cheval non inscrit à la compétition utilisant les aires de réchauffement et les carrières de compétition, doit remplir une fiche d'inscription, avoir son test Coggins inférieur à 6 mois, acquitter un frais d'utilisation de 50 \$ et des frais de box, le cas échéant.

9. Politique de remboursement

En cas d'annulation, les frais d'administration ne sont pas remboursables. Les tests seront remboursés avant la date de clôture uniquement avec un certificat du vétérinaire ou du médecin.

10. Statut amateur

Pour les reprises amateurs, les participants doivent détenir leur carte de CANADA EQUESTRE avec le statut amateur.

11. Contrôle anti-dopage (A602.5)

Tout cheval inscrit à une épreuve lors d'un concours peut être sélectionné pour un contrôle antidopage alors qu'il se trouve sur le site de l'épreuve. Un montant de 3,50 \$ sera ajouté sur les inscriptions. Un montant de 10 \$ sera ajouté pour le frais de Dressage Canada.

Date limite
d'inscription :
21 JUIN

Des frais de retard
de 25 \$
s'appliqueront
après cette date.